

OFFRE DE PRIX

BET RAMAT

Gabriel RAMAT
Gsm : 06 25 75 14 64
Fixe : 05 81 04 10 54
contact@bet-ramat.fr
35, avenue du Danemark
Parc d'activités Albasud
82000 MONTAUBAN

ICEA

M Vincent REQUILLART
Gsm : 06 76 28 38 28
Fixe : -
contact@rayonsverts.fr
7, rue Hermès
Le Périscope
31520 RAMONVILLE ST AGNE

N°: DEV 85 - MOE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

COMMUNE DE GREPIAC

Date : 05/08/24

Phase	Description	Unité	Quantité	Prix unit en € HT/j	Prix total € HT
APS	MISE A JOUR DE L'ETUDE "APS"				
	1.1 Visite de site et collecte des données, notamment : Orientations inclinaisons des toitures, Présence de masques proches ou lointains, Nature du complexe de couverture, Nature de la charpente, Présence de locaux technique pour accueillir les matériels, Nature du réseau électrique à proximité, Collecte des données des bâtiments (plans, factures...)	MOE	0,50	650	325
	1.2 Plans d'implantations des modules photovoltaïques. Synoptiques électriques. Simulation de productible de la centrale solaire avec le logiciel Pvsyst. Evaluation des recettes annuelles et des charges liées à l'exploitation de la centrale solaire. Chiffrage : mise en sécurité du site, adaptation de la couverture, fourniture et pose de la centrale photovoltaïque, adaptation des locaux technique, provisionnement pour raccordement au réseau électrique. Calcul du temps de retour sur investissement.	MOE	1,25	650	812,5
	1.3 Frais de déplacement	Ft	1	50	50
	Sous-total APD				1187,5
PRO	LIVRABLES NIVEAU TECHNIQUE "PRO DCE"				
	2.1 Jeu de plans (calepinage panneaux, implantation locaux techniques, plan VRD...).	MOE	0,5	650	325
	2.2 Constitution CCTP / CDPGF	MOE	0,75	650	487,5
	2.3 Coordination, échanges avec les intervenants	MOE	0,25	650	162,5
	2.4 Frais de déplacement	Ft	1	50	50
	Sous-total PRO				1025

ACT	CONSULTATION ET PASSATION DES CONTRATS				
3.1	Réponses aux questions des entreprises	MOE	0	650	0
3.2	Analyse des offres et assistance à la passation des contrats	MOE	0,5	650	325
3.3	Frais de déplacement	Ft	0	50	0
	Sous-total ACT				325
DET	VISA ET DET - DIRECTION DE L'EXECUTION				
4.1	Visite de piquetage et compte-rendu	MOE	0,5	650	325
4.2	Contrôle des documents d'exécution (VISA)	MOE	0,5	650	325
4.3	Visites de chantier et compte-rendu	MOE	0,5	650	325
4.4	Frais de déplacement	Ft	2	50	100
	Sous-total DET				1075
AOR	AOR - ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION				
5.1	Contrôle de l'installation (1 visite préalable) et compte-rendu	MOE	0,5	650	325
5.2	Réception de l'installation (1 visite définitive) et compte-rendu	MOE	0,5	650	325
5.3	Frais de déplacement	Ft	2	50	100
	Sous-total AOR				750

TOTAL HT	4362,50
TVA (20)	872,50
TOTAL TTC	5235,00

A retourner par mail, courrier avec la mention "bon pour accord":

A

Le

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Actualisation des prix :

Les prix sont valables 3 mois et sont ensuite actualisables 9 mois, selon la formule suivante :

$Pa = Pi \times SYN_a / SYN_i$

Pa = Prix actualisé

Pi = Prix initial

SYN : Indice d'honoraires de bureaux d'études et sociétés de conseils (SYNTEC).

SYN_a : Valeur du dernier indice SYN connu à la date de la commande.

SYN_i : Valeur du dernier indice SYN connu à la date du devis.

Facturation :

Acompte de 20% exigible à réception des commandes.

Solde exigible à la remise au client des livrables, en l'absence de livrables, à l'achèvement des phases.

Pour les phases s'étalant sur plus de 30 jours, l'entreprise se réserve le droit d'échelonner la facturation à l'avancement.

Conditions de paiement :

Paiement par chèque à l'ordre de "BET RAMAT" ou virement à 30 jours.

Délais :

Les délais s'entendent en jours ouvrés (du lundi au vendredi hors jours fériés) ou en semaines.

Retenue de garantie :

Il ne pourra pas être effectué de retenue de garantie par le client. Une caution bancaire peut être fournie la cas échéant.

Ecart de prestations :

Toutes prestations non décrites au présent devis feront l'objet d'un devis complémentaire.

Réception :

Un procès verbal de réception ainsi qu'un certificat de capacité seront soumis au client à l'issue de la réalisation.

BET RAMAT se réserve le droit de faire appel à la sous-traitance moyennant déclaration au client et acceptation de sa part.

Assurance :

Attestation d'assurance fournie sur demande.

Litige :

Toutes contestations entre les parties feront au préalable l'objet d'une tentative d'accord amiable. En cas d'échec de celui-ci, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera du ressort du tribunal compétent de la juridiction dans laquelle est situé le siège du BET RAMAT.